VILLE DE SEES
61500

Délibération n° **069/2023**

Finances : 7 – 7.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023

Date de convocation : 28/09/2023
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 19 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de Conseillers votants : 23
Date d'affichage : 17/10/2023

VOTE : Voix Pour : 23 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-trois le 11 Octobre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, M. Christophe ROBIEUX, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoints, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Richard PAUPY, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Hélène DEBACKER, M. Raymond FREBET, M. Nicolas BUSNOT

Absents Excusés : Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, Mme Martine BIDAULT, M. Antoine BIGNON, M. Florian MENAGER, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Jean-Paul SAUVAGET, M. Christian RICHARD.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE à Mme Florence LECAMUS, M. Antoine BIGNON à M. Mostefa MAACHI, M. Florian MENAGER à M. Christophe ROBIEUX, M. Christian RICHARD à Mme Hélène DEBACKER.

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX,

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Lotissement du Champ Gérard – Emprunt 600 000 € auprès du Crédit Agricole

➲ **Rapporteur : Mme Paméla LAMBERT, Adjointe aux finances**

Le conseil Municipal est informé que différents organismes ont été consultés, pour la réalisation du prêt de 600 000 € nécessaire aux travaux de viabilisation du lotissement du Champ Gérard.

➲ **Le conseil municipal** après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues, **à l'unanimité** :

➢ **DETERMINE** comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

- Réalisation de l'emprunt auprès du Crédit Agricole Mutuel (CAM)

➢ **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, aux conditions en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution du prêt suivant :

- Emprunt de 600 000 €, destiné à assurer le financement du projet de viabilisation du lotissement Champ Gérard et dont le remboursement s'effectuera :

  DUREE : 20 ans
  TAUX : 4,48 %
  ECHEANCES : Dégressives – Amortissement du capital constant
  PERIODICITE : trimestrielle
  FRAIS DE DOSSIER : 600 €

- De prendre l'engagement au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.

- De prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires.

- De conférer en tant que de besoins, toutes délégations utiles à M le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI

MAIRIE DE SEES (ORNE)

Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture
061-216104646-20231011-DEL-069-2023-DE
Date de télétransmission : 17/10/2023
Date de réception préfecture : 17/10/2023